"La populace des grandes capitales, nombreuse et passionné, envoie les armées à leur perte, et surtout c'est en son nom qu'on envoie les armées à leur perte; qu'on oblige un Napoléon III à demeurer à la frontière avec 240,000 hommes contre 500,000; qu'on force Mac-Mahon à se jeter dans le gouffre. ...

"Loin de les provoquer et de les exploiter, le devoir des autorités politiques est de calmer et, au besoin, de réprimer les mouvements populaires. La guerre une fois entamée, le général, investi du commandement et possédant la confiance de la nation doit agir en toute liberté. Le gouvernement doit non seulement respecter mais assurer cette liberté de l'action militaire.

"Ce n'est pas en intervenant dans les opérations de guerre, mais en poursuivant parallèlement les opérations politiques qu'il bâte le succès.

"Plus les armées sont à l'étroit dans les théatres d'opérations, plus les manœuvres décisives sont difficiles, et plus les grands résultats peuvent être dus à des interventions, "à des renversements d'alliance. L'action diplomatique a plus d'importance que jamais".

La douloureuse bistoire de la défection russe est dans ces dernières lignes.

Général CHERFILS.

L'Echo de Paris

La société des nations et les neutres

Le 5 juin, M. Calonder, président de la Confédération helvétique, prononçait devant le Conseil national les paroles suivantes: "Le Conseil fédéral accorde toute son attention à la préparation Société des Nations. Rien ne doit être négligé de ce qui doit conduire à ce but."

Après un si bel exorde, sait-on ce qu'à ajouté le président Calonder? "Rien ne devant être négligé" pour réaliser un monde harmonieux et juste. "le Conseil fédéral a chargé le professeur Huber de présenter un mémoire qui sera soumis à une commission d'experts."

Le célèbre railleur genevois Topfer se serait plu à opposer à Ludendorff le professeur Huber, la commission, le mémoire et la farouche résolution du Conseil fédéral. Quant aux experts en société des nations quand ils seront réunis, ils reconnaîtront sans doute que tout le mal vient de la puissance militaire de l'Allemagne, laquelle dérive de sa puissance politique. D'où la conclusion que la Société des Nations présuppose une Allemagne vaincue et un usage judicieux et rationnel de la victoire. C'est ce qu'a parfaitement compris le président Wilson. Le président Calonder est-il disposé à suivre son exemple?

Les Etats neutres seraient heureux que la guerre tournât de telle sorte qu'elle leur apportât une protection effective contre le péril allemand. Ces joursci, M. Edgard Milhaud a rapproché des déclarations de M. Calonder à Berne celles de M. Cort von der Linden à la Have. La Hollande et la Suisse ont assez souffert du voisinage d'une grande Allemagne pour

aspirer à une organisation européenne qui les défendrait contre les menaces et des chantages perpétuels. Et la Suisse se rappelle sans doute que la Sainte Alleliance, de 1815 — qui était une Société des Nations fondée sur l'exclusion de l'unité allemande — avait posé les bases de sa neutralité.

La guerre serait un fiasco si elle se terminait pour les Alliés, même victorieux, autrement que par un système d'équilibre et de garanties renouvelé des traités de Westphalie et de Vienne. C'est à cet éternel besoin de l'Europe que le désir, la nostalgie, l'obscur regret des démocraties contemporaines donnent le nom de Société des Nations. Peu importe le mot. Peu importent même les formes que prendra la chose et qui on peut en être certain, ne ressembleront à aucun dégré à l'idée naïve que s'en fait le messianisme democratique. Mais pour avoir la chose, il faut en vouloir les conditions aussi énergiquement que les veut le président Wilson et avec les mêmes moyens. Il faut faire la guerre à la guerre allemande. M. Calonder et M. Cort von der Linden n'ont pas encore l'air de s'en douter. Nous ne supposons pas, toutefois, qu'ils s'imaginent une Société des Nations où l'Empire allemand entrerait tel qu'il est-pour la manger.-

J. B. (Jacques Bainville.)

L'Action Française.

TRIBUNE DE NOS LECTEURS

Monsieur J. A. Lander,
"La Vie Canadienne"

Monsieur,

J'ai lu attentivement, et même relu en partie les trois articles où vous avez analysé et cité l'étude du R. P. Chossat: "la guerre et la paix d'après le droit naturel chrétien". Je ne trouve rien à y reprendre je trouve, au contraire, ce travail très complet, très fouillé, comme on dit aujourd'hui. Il y a là des points de vue qui n'avaient pas encore été signalés chez nous Mais je me demande si ces vues et cette doctrine que voux avez exposés, correspondent bien aux vues du Souverain Pontife, et je vous communique, non pas mon inquiétude, mais ma question, que d'autres se sont aussi posées, à ce qu'il me paraît.

Votre bien dévoué et respectueux serviteur.

E. B.

AVIS AU LECTEUR

L'abondance des matières nous oblige à remettre à la semaine prochaine la deuxième partie du conte de Jean Lander, "Jeanne et Lucie".